



Compte-rendu de la CAP Nationale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables/ports maritimes »

14 novembre 2018

La CAP est présidée par Audrey Lemesle, Cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes.

Déclaration préalable des élus CFDT

Cette CAP voit la fin de notre mandat actuel, mais ce n'est pas pour autant que nous vous épargnerons des revendications, lesquelles, nous n'en doutons pas retiendront toute votre attention.

Tout d'abord, nous savons que vous espérez la sortie du décret statutaire modificatif pour la fin décembre et, même si nous ne nous sommes pas prononcés favorablement sur ces modifications statutaires, il n'empêche que la mise en œuvre du concours entre le grade C2 et le grade C3 devient urgente.

Ceci afin de répondre, tout d'abord à la volonté de bon nombre d'agents de pouvoir évoluer professionnellement, mais aussi afin d'éviter certaines dérives qui tenteraient certains de nos services comme, par exemple, un recrutement direct sur le grade C3 qui ne serait pas conforme aux modes de recrutements prévus dans nos statuts et auquel nous sommes clairement opposés. L'absence de concours et de fait, l'impossibilité de passage en C3 des agents du grade C2 ne doit pas amener à faire n'importe quoi.

Pour conclure sur ce concours, nous vous demandons à nouveau de mettre tout en œuvre afin d'être en mesure de lancer les Préparations Examen et Concours dès le début d'année, afin que la mise en œuvre de ce dernier ne retarde pas de trop la tenue de la CAP promotions 2019 qui est attendue par les agents, notamment ceux qui envisagent de partir en retraite.

Nous vous demandons aussi de programmer, dès la publication des résultats des élections, une réunion avec les représentants nouvellement élus ou réélus afin d'échanger ensemble sur les critères des futures promotions.

Nous vous demandons également d'alerter et d'agir sur l'hémorragie permanente que subit notre corps et qu'il serait bien d'endiguer. Les 12 % de suppression d'effectifs sur ce corps lors des 4 dernières années seulement devraient vous interpeller car, à ce rythme, dans 8 ans, le corps des PETPE n'existera plus....

En réponse aux déclarations préalables, la présidente informe de la sortie prévue pour tout début décembre du décret statutaire modificatif. Le contenu de celui-ci, présenté au CTM du 15 mai, a été repris dans les termes.

La CFDT interpelle l'administration sur les incidences qu'une sortie avant le 06 décembre aurait sur les élections.

Suite à une longue discussion, la présidente nous informe qu'elle va concerter les services juridiques afin de s'assurer de l'absence de répercussion si tel était le cas.

Concernant le concours, l'administration s'est déclarée consciente des retombées que la date de mise en œuvre de ce dernier aurait sur la tenue de la CAP promotions 2019. Cette dernière est espérée pour l'été 2019 au mieux.

La CFDT a rappelé ce qui avait initié sa démarche visant à tenir la CAP promotions à l'année N-1 afin de mettre un terme à des dérives qui avaient lieu, créant une iniquité de traitement des promus qui dans certains services étaient nommés au 1^{er} janvier et dans d'autres à la date de promulgation des résultats du concours.

La présidente répond qu'une vigilance particulière sera exercée sur l'homogénéité des dates de nomination des lauréats du concours dans les services.

A la demande de la CFDT concernant le taux de promotions de C2 à C3, la présidente indique que celui-ci avait été défini lors d'une RIM (Réunion Inter Ministérielle) et qu'il est de 12,5 % pour le passage de C2 à C3.

Concernant la réunion des représentants futurs élus en CAP PETPE VN/PM, la présidente a accueilli favorablement la demande faite par la CFDT et s'est engagée à les réunir début 2019.

Sur la suppression d'effectifs de PETPE, la présidente nous indique avoir déjà été alertée par les services et notamment VNF.

La CFDT pointe du doigt la problématique des postes de C3 qui se verraient supprimés alors qu'à ce jour il n'y a pas possibilité de les pourvoir au concours du fait de son absence. Il convient aussi de faire remonter au plus haut du ministère que les représentants en CAP alertent sur ce point.

Concernant le recrutement direct sur le grade C3, la présidente répond qu'effectivement ce n'est pas prévu par le statut.

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une modification demandée par la CFDT.

Titularisation

MOLINEAU Frédéric DDT Indre et Loire est titularisé.

Mutations

| Nom | service d'origine..... | service d'accueil |
|-------------------------|------------------------|----------------------------|
| MATHIEU Françoise | DDT 37 | DDT 37 - Poste 230545 |
| ASPERTI Éric | CG de Bretagne | DIRM NANTES - Poste 230530 |

Réorganisation DEAL GUYANE

Ce point fait l'objet d'une information aux organisations syndicales. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2018 mais vient d'arriver dans les bureaux du ministère ! L'administration nous propose donc cette restructuration qui se limite à un changement de nom de la structure administrative sans pour autant impacter le personnel.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT

Gilles TEILLAUD DT Bassin de la Seine **06.66.07.07.43**

gilles.teillaud@vnf.fr

Maxime GOMEZ..... DT Rhône Saône **06.07.77.99.83**

maxime.gomez@vnf.fr

Patrick BLANC..... DT Centre Bourgogne **07.89.52.07.10**

patrick-f.blanc@vnf.fr